



MAIRIE de BAYONVILLE-SUR-MAD

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 27 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de BAYONVILLE SUR MAD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame **Marie-Line ROCH**, maire.

Nombre de membres :	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

DATE DE CONVOCATION: 20 novembre 2020

PRESENTS: MM. ADAM. BELGRINE. CHANTRAINE. FISCHER. SIMON. TRAVERSA. VINCENT. Mmes OSTERTAG. PETITNICOLAS. ROCH.

ABSENTE, excusée: Mme BIGEL.

SECRETAIRE DE SEANCE: M. BELGRINE

2020-041. OBJET: DESTINATION DES COUPES 2021:

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021:

☒ **Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers**

Parcelles n°42-43-44-45

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre:

essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	35 cm

Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.

Pour les autres produits :

☒ Cession de bois de chauffage aux affouagistes inscrits sur la liste de l'année 2020 : taillis et arbres de qualité chauffage sur les chemins d'exploitation. L'exploitation se fera sur pied par les affouagistes. Sont désignés comme garants : M. CHANTRAINE Patrick, Mme ROCH Marie-Line, M. TRAVERSA Josselin.

Le prix de la taxe d'affouage est fixée à 7.50 € /stère.

Les délais d'exploitation sont fixés au :

10 avril 2021 pour l'exploitation/enstérage

9 octobre 2021 pour la sortie du bois.

☒ **Vente en bloc et sur pied**

Parcelles n° 24-26-15i-15a

Autorise la vente par l'Office National des Forêts de ces coupes lors des ventes groupées En cas d'adjudication infructueuse, de même que les lots de faible valeur, les coupes pourront être vendues à l'amiable par l'ONF, avec avis conforme du maire.

☒ **Bois dangereux**

Exploitation des arbres qualité chauffage Ø35 et + ou dangereux, identifiés lors de la désignation des coupes inscrites à l'EA:

Le Conseil demande à l'ONF l'organisation de l'abattage de ces bois par un professionnel.

2020-042. OBJET: LOCATION DES HERBAGES ET DIVERS 2020:

Le conseil autorise Madame le Maire à procéder à la location sous forme d'adjudication verbale des terrains communaux et divers au titre de l'exercice 2020:

- EN MASSON	C 350	11 a
- AU TROUE	C 445	5 a 50 ca
- MAZAGRAN	Partie A 10	80 a
	Partie A 10	40 a

La parcelle MAZAGRAN A 15 (2 ha 51 a), sera louée à l'amiable. Considérant que cette parcelle (taillis) est pratiquement impropre à la culture, le conseil fixe le montant de la location au taux de 44,62 € l'hectare.

2020-043. OBJET: PRIX DE L'EAU 2021:

Le Conseil décide de porter le prix de l'eau à 1.50 € le mètre cube, et maintient le montant de l'abonnement à 40 € pour l'année 2021; pas de changement pour la taxe au titre de la redevance pour le bon fonctionnement en eau potable de 0.15 centimes par mètre cube d'eau.

2020-044. OBJET: LOCATIONS GARAGE:

Le Conseil, après étude des offres de prix pour le garage communal situé près de l'église, décide de le louer à M et Mme EGLOFF Jean-François au prix de 60 € par mois, à compter du 1^{er} décembre 2020.

2020-045. OBJET: LOCATIONS 2021:

Le Conseil Municipal fixe le prix des locations diverses pour l'année 2021 :

Partie de hangar à l'association les Chanterelles de Waville :	150 € pour l'année 2021;
Partie de hangar à M. Patrick CHANTRAINE:	350 € pour l'année 2021;
Partie de hangar à M. Jean-Jacques ROYER :	350 € pour l'année 2021;
Hangar à M. Fernando DA COSTA MARQUES :	300 € par mois pour l'année 2021;
Garage à M. Florent PETITNICOLAS :	300 € pour l'année 2021;
Garage à M. Jean-François EGLOFF:	60 € par mois pour l'année 2021;
Partie de hangar à M. René MISSLER:	220 € par mois pour l'année 2021.

Mme Eva PETITNICOLAS et M. Patrick CHANTRAINE n'ont pas pris part au vote

2020-046. OBJET: FOURRIERE ANIMALE

Vu l'article 1609 du C.G.I précise : « La C.L.E.C.T chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211- 5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal,

Vu le transfert de compétence « Fourrière animale » et la délibération du Conseil Communautaire du 26/09/2019,

Vu le rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a évalué les charges liées à la nouvelle compétence « Fourrière animale » suivant la méthodologie dérogatoire :

- calcul du coût du transfert de charges, par méthode dérogatoire, basé sur le coût contractuel réel 2020 et

- détermination d'un coût par habitant sur la base des données INSEE

Le Conseil Municipal accepte ledit rapport de la CLECT.

2020-047. OBJET: CHÈQUE CADEAU NAISSANCE:

Le conseil vote le maintien des chèques cadeaux instaurés en 2009 pour les enfants nés en 2020. Le montant est fixé à 45 € par enfant. Le Conseil autorise le Maire à signer les bons de commande avec la Poste, bureau d'Onville.

2020-048. OBJET: TRAITEMENTS ET INDEMNITES 2021:

Le conseil fixe comme suit les traitements et indemnités pour l'année 2021:

- apparitrice: Mme MANGEL Viviane	200 € par trimestre
- relevage des compteurs d'eau: M. TOTA Luigi	100 € par trimestre

2020-049. OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION COLPOTEURS D'HISTOIRE:

Le Conseil modifie sa délibération du 18 septembre 2020, et vote une subvention de 350 € à la Fédération des œuvres Laïques de Meurthe et Moselle pour l'organisation du festival par les Colporteurs d'histoire.

2020-050. OBJET: BARAQUE DE CHASSE:

Le Conseil accepte la modification de la surface de la baraque de chasse qui passe de 50M² à 65 M² et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention du 15 juin 1998.

2020-051. OBJET: ADHESION A ELANCITE

Le Conseil décide d'adhérer à ELANCITE et décide de prendre un abonnement de deux ans au prix de 99 € HT chaque année.

2020-052. OBJET: CONVENTION AVEC LE GARAGE AUBERT:

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec le garage AUBERT de MONTAUVILLE pour l'enlèvement des véhicules stationnés illicitement sur le territoire de la commune de BAYONVILLE SUR MAD.

Il fixe les tarifs de la fourrière automobile selon l'arrêté du 2 août 2019.

2020-053. OBJET: ACCA BAYONVILLE:

Le Conseil Municipal prend acte du changement du comité de l'ACCA de BAYONVILLE SUR MAD, suite au décès du président Monsieur Claude PAQUIN.

Il autorise le Maire à signer les conventions et autres actes et pièces avec le nouveau président M. Joël CASALINI ou en cas d'empêchement avec son vice-président M. Olivier CAILLOUX.

2020-054. OBJET: DEMANDE DE SUBVENTIONS, PLAN DE RELANCE RURALE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de réfection de la toiture du bâtiment mairie de BAYONVILLE SUR MAD.

Le montant du devis présenté par l'entreprise VILLEMIN de WAVILLE est de **36 666, 57 € HT, soit 38 000, 00 € TTC ;**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la relance rurale auprès de la Région GRAND-EST

Il adopte le plan de financement ci-joint pour ces travaux.

Les crédits seront prévus aux budgets 2021.

Le Conseil s'engage à ne pas effectuer les travaux avant la décision d'octroi de subvention.

Il autorise le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ces demandes de subventions.

le Maire,
Marie-Line ROCH

Pour extrait conforme
le Maire,
Marie-Line ROCH